



HP SitePrint Robot Garantie limitée

La traduction automatique est fournie par Microsoft Translator.

RESUME

Informations sur la garantie de votre produit.

Informations légales

© Copyright 2024 HP Development Company, L.P.

Édition 2

Mentions légales

Les informations contenues dans le présent document sont soumises à modification sans notification.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou éditoriales dans le présent document.

Sommaire

1 Déclaration de garantie limitée HP.....	1
A. Extension de la garantie HP.....	1
B. Limitations de garantie	4
C. Limitations de responsabilité.....	4
D. Législation locale	4
E. Termes propres au pays.....	4
Australie	4
Nouvelle-Zélande.....	5
Pologne	6

1 Déclaration de Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit

HP garantit que les produits HP (matériel, accessoires et consommables) sont exempts de défauts matériels et de fabrication pour une utilisation normale pendant toute la durée de la garantie

Produit HP	Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit
Robot	Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit
Logiciels	Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit
Tête d'impression	Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit
Piles	Limitée - Garantie jusqu'à la fin de support du produit
Cartouche d'encre	Jusqu'à épuisement du niveau d'encre HP ou jusqu'à la date de « fin de garantie » qui apparaît sur la cartouche, quel que soit l'ordre dans lequel se produisent ces événements. Cette garantie ne s'applique pas aux kits encres HP ayant été remplis, reconditionnés, remis à neuf, utilisés de façon incorrecte ou modifiés.

La durée de vie typique est de 5 ans après la dernière vente du SKU pertinent.

Malgré les garanties ci-dessus, le robot, la tête d'impression et les batteries prendront fin si les activités de maintenance préventive ne sont pas effectuées conformément au calendrier et aux procédures définies par HP.

A. Extension de la garantie HP

HP garantit le matériel, les accessoires et les consommables HP.

1. HP vous garantit, en tant que client utilisateur final, que le matériel, les accessoires et les consommables HP spécifiés ci-dessus sont exempts de vices matériels et de fabrication dans le cas d'une utilisation normale pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut. La période couverte par la garantie limitée commence à la date de l'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.
2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut ; défauts matériels ; défaut de fabrication. HP garantit également que ses logiciels propriétaires standard seront parfaitement conformes aux spécifications. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences. Si HP est avisé d'une demande de garantie valide conformément à ces conditions au cours de la période de garantie limitée, HP s'applique, à son entière option, à corriger le défaut ou au remplacement des logiciels HP.
3. HP ne garantit pas que les logiciels seront totalement exempts d'erreurs ou que leur fonctionnement ne sera jamais interrompu.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :

- a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.
- b. Utilisation d'accessoires, de logiciels, d'interfaces, de substrats, de pièces, d'encre ou de consommables non fournis ou non pris en charge par HP.
- c. exploitation en dehors des conditions spécifiées.
- d. Préparation du site ou maintenance incorrecte, comme défini dans la documentation du produit ou comme indiqué par HP.
- e. modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système.
- f. Les dégâts esthétiques, y compris, mais non limité à des rayures ou à des empreintes digitales, ne sont pas couverts par la garantie limitée de HP.
- g. La perte ou l'interruption de l'alimentation électrique ou une longue période à l'arrêt sans suivre les procédures de préparation du stockage décrites dans la documentation du produit.
- h. Transport de robot sans suivre la procédure de transport décrite dans la documentation du produit.

Dans la mesure où le droit local le permet, HP se réserve le droit de refuser des demandes de garantie limitée si HP détermine qu'il y a des paiements non réglés à HP concernant le produit.

- 5. La garantie limitée de HP est nulle si le robot est connecté à un appareil de recharge ou à un système qui modifie les fonctionnalités du robot comme un système d'encrage continu.
- 6. L'utilisation de produits consommables reconditionnés ou non HP (encre, tête d'impression ou cartouche d'encre) n'a pas de conséquences sur la garantie limitée ou les contrats d'assistance HP qui vous ont été confiés. Cependant, si une panne de robot ou des dégâts causés sur celui-ci peuvent être attribués à l'utilisation de produits consommables de fournisseur autre que HP, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des matériaux.
- 7. Si HP ou un représentant agréé HP est informé, au cours de la période de garantie limitée applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée HP, HP procédera à la réparation ou au remplacement du produit, selon l'option de son choix.
- 8. **Service de garantie de réparation par le client.** Les produits HP comportent de nombreuses pièces pouvant être réparées par l'utilisateur (CSR, Customer Self-Repair) afin de réduire le temps de réparation et offrir davantage de souplesse dans le remplacement des pièces défectueuses. Si, au cours de la période de diagnostic, HP constate que la réparation peut être effectuée au moyen d'une pièce CSR, HP vous l'enverra directement pour que vous puissiez procéder à son remplacement. Il existe deux catégories de pièces CSR :
 - a. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est obligatoire. Si vous demandez à HP de réparer ces pièces, vous devrez supporter les frais de déplacement et de main-d'œuvre pour ce service.
 - b. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est facultative.

Ces pièces sont aussi conçues pour le programme Customer Self-Repair. Toutefois, si vous en confiez le remplacement à HP, il est possible que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires selon le type de service de garantie prévu pour votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. La livraison le jour même ou dans les quatre heures peut être proposée moyennant des frais supplémentaires si la disponibilité géographique le permet. Si vous avez besoin d'assistance, appelez le centre d'assistance technique HP afin qu'un technicien vous aide par téléphone. Dans les documents expédiés avec une pièce CSR de remplacement, HP précise si la pièce défectueuse doit lui être renvoyée. Si la pièce défectueuse doit être renvoyée à HP, vous devez le faire dans un délai précis, normalement cinq (5) jours ouvrés. La pièce défectueuse doit être renvoyée avec la documentation qui s'y rapporte en utilisant les emballages fournis. Si vous ne renvoyez pas la pièce défectueuse, HP risque de vous facturer la pièce de remplacement. Dans le cas d'une réparation par l'utilisateur, HP prend à sa charge tous les frais d'expédition et de renvoi de la pièce et choisit le transporteur/service d'expédition rapide à utiliser.

9. Si HP choisit de remplacer ou de réparer le produit ou la pièce défectueuse sur le site du client, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors des zones d'intervention locales prévues, les services de garantie seront réalisés dans les locaux du client final après accord préalable ; pour de tels services, vous pouvez être amené à régler les frais de déplacement et d'autres frais susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre fournisseur de services agréé HP local.
10. Vous mettrez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.
11. Si HP n'est pas en mesure de procéder, le cas échéant, à la réparation ou au remplacement d'un produit défectueux couvert par cette garantie, HP remboursera sa valeur résiduelle dans un délai raisonnable après avoir reçu notification du problème. La valeur résiduelle sera le prix payé à HP ou à un revendeur agréé HP moins la dépréciation et l'amortissement.
12. HP n'a aucune obligation de remplacer ni de rembourser le produit, tant que vous ne lui avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables, matériels défectueux, y compris la documentation connexe. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
13. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Ce produit conservera sa durée de garantie d'origine à l'achat s'il est déplacé vers une autre destination où HP a une présence d'assistance.
14. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.
15. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
16. Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe au robot de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DU ROBOT OU

D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.

17. HP garantit que les pièces désignées par HP comme étant des pièces de rechange sont couvertes par la garantie contre les vices de fabrication et du matériel au cours de la période de garantie limitée.

B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRE QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRÈS(ESSE) OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ, HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNÉES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OU ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

D. Législation locale

Cette garantie limitée fournit des droits spécifiques pouvant varier d'un pays à l'autre.

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux États-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité(e) à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie limitée entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle devra être modifiée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT À VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

E. Termes propres au pays

Dans certaines juridictions, y compris en Australie et Nouvelle-Zélande, vous pouvez bénéficier d'autres droits statutaires.

Australie

Vos droits en tant que consommateur australien sont différents de ceux mentionnés dans le document ci-dessus.

Vous devez ignorer toute limitation ou exclusion incluse dans le document ci-dessus et reportez-vous aux informations ci-après :

- En tant que consommateur, lorsque vous achetez des produits auprès de HP, les biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent faire l'objet d'une exclusion aux termes de la législation australienne en matière de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.
- Cela signifie qu'il n'y a aucune période de garantie définie pour les produits HP fournis aux consommateurs australiens.
- A la place, les produits doivent, par exemple, être adaptés aux fins pour lesquelles ils sont fréquemment fournis pendant une période, tel qu'un consommateur pleinement familiarisé avec l'état et le conditionnement des marchandises s'y attendrait. Cette période peut varier en fonction du produit.
- Vous devez contacter HP si vous craignez que l'un des produits de HP ne satisfasse pas une des garanties offertes aux consommateurs. HP examinera avec vous la nature et circonstances spécifiques du produit et vous indiquera si la panne/problème est couvert(e) par les garanties statutaires.

Aucun élément de la garantie limitée HP n'exclue, ne limite ou ne modifie les conditions, la garantie, les droits ou les recours qui vous sont conférés (y compris une garantie aux consommateurs sous la législation australienne en matière de protection des consommateurs, ce qui ne pourrait être légalement exclus ou limité.

Si vous pensez que vous avez droit à un recours en vertu des garanties aux consommateurs ou tout recours sous cette déclaration de garantie limitée HP, contactez HP à l'adresse suivante :

HP PPS Australia Pty Ltd

Rhodes Corporate Park

Building F, Level 5

Homebush Bay Drive

Rhodes NSW 2138

Pour lancer une demande d'assistance, veuillez appeler 1300307273.

Pour de plus amples informations sur les droits des consommateurs, consultez les sites Web du gouvernement australien aux adresses suivantes : <http://www.consumerlaw.gov.au> et <http://www.accc.gov.au/consumerquarantees>.

Nouvelle-Zélande

En Nouvelle Zélande, les produits matériels et logiciels sont livrés avec des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la législation en vigueur.

En Nouvelle-Zélande, une transaction de consommateur signifie une transaction impliquant une personne qui achète des produits pour une utilisation personnelle, domestique ou ménagère ou à des fins de consommation et non dans un but professionnel.

Les consommateurs néo-zélandais qui achètent des produits pour une utilisation personnelle, domestique ou ménagère ou à des fins de consommation et non dans un but professionnel (« Consommateurs néo-zélandais ») ont droit à une réparation, un remplacement ou un remboursement en cas de défaillance et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement

prévisible. Un Consommateur néo-zélandais (tel que défini ci-dessus) peut se faire rembourser la somme déboursée pour retourner le produit sur le lieu d'achat s'il y a infraction au droit de la consommation de la Nouvelle-Zélande. En outre, si le coût pour retourner les produits à HP s'avère important pour le Consommateur néo-zélandais, HP collectera ces produits à ses frais.

Pologne

En cas de vente de produits HP en vertu de la loi polonaise, toute garantie statutaire pour les défauts (rekojmia) est exclue et la garantie limitée HP accordée pour les produits HP ne sera pas renouvelée en raison de réparation ou d'échange de produits HP.